

N° 4 - 5 F - 4^{ème} trimestre 1999

Confédération Nationale du Travail – Association Internationale des Travailleurs

Lutte des classes : c'est la rentrée...



SOMMAIRE :

1. Edito... et dessin de Babouse représentant notre camarade J.M. Honoret !
2. Solidarité avec la Confédération Paysanne !
3. La loi Aubry sur les 35 heures.
4. Les bourgeois de Calais ne sont plus ce qu'ils étaient...
5. Syndicalisme et langues régionales.
6. Portrait : la famille Mulliez (dans notre série... les patrons de ch' Nord !).
7. Carrefour de l'exploitation (Coca-Cola, labo photo, grande distribution...).
8. La société de classes n'existe plus (suite) ! ?
9. Nord - Pas de Calais : terre de labeur... et de soumission au capitalisme ?
10. Dunkerque : la chambre de commerce et d'industrie se prolétarise ! Bas salaires et gros profits...
11. Un ch'ti au Nicaragua.
12. Béthune : entraide au quotidien.
13. En bref (souscription, courrier des lecteurs, cinéma, communiqués, etc.).
14. A travers la presse cénétiste / Qui sommes-nous ? / Pour tout contact...
15. Jean-Marie Honoret : non à la répression !

Editorial

Après des vacances bien méritées - vacances "alternatives" pour certains d'entre nous (cf. article page 14) - la rentrée n'a pas tardé à démarrer sur les chapeaux de roue...

La CNT s'est ainsi retrouvée aux côtés de la Confédération Paysanne pour exiger la libération de José Bové (sit-in devant le Mac Do de la grand'place à Lille). Elle s'est retrouvée aux côtés de Michel Beurier (CGT), condamné il y a six mois pour s'être opposé à l'expulsion d'un sans-papier et qui, aujourd'hui, fait appel de ce jugement. Elle s'est retrouvée aux côtés de Jean-Marie Honoret qui passe en procès le 19 octobre à St Omer avec deux de ses camarades (cf. page 18).

On s'en aperçoit, la criminalisation du mouvement social bat son plein. Pendant ce temps, la délinquance patronale reste bien souvent impunie (cf. page 11) et la loi Aubry sur les 35 heures rime de plus en plus avec flexibilité, précarité et perte de revenus (cf. page 3).

suite page 2

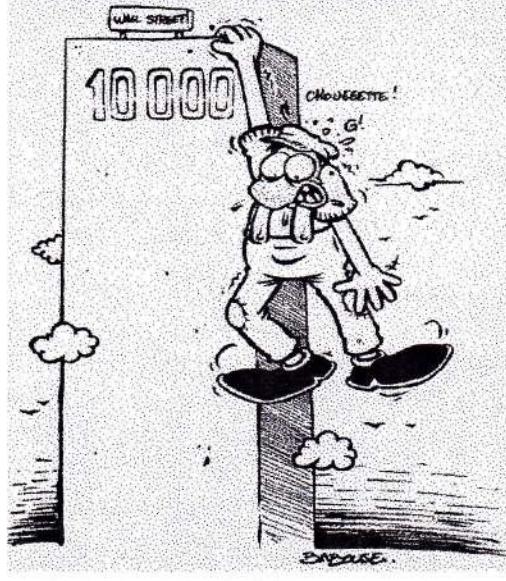
Editorial

(suite de la page 1) :

Quant aux profits capitalistes et à leurs cortèges de licenciements, ils ne cessent de croître (cf. exemples régionaux). Alors, que ce soit en français, en picard ou en langage des signes (cf. article page 6)... y'en a marre, ras l' capiau, basta !

*Pour la rédaction,
Eric D.*

RECORD A WALL-STREET



BR n° 4 - oct. / nov. / déc. 1999
Tirage : 200 exemplaires

LA C.N.T. S'AFFICHE !

L'union régionale CNT du Nord / Pas-de-Calais a édité une affiche rouge et noire intitulée :

Salariés, chômeurs, étudiants... la CNT, un syndicat de combat, autogestionnaire et solidaire !

**Exemplaire(s) gratuit(s)
sur simple demande.**

SOLIDARITE AVEC LA CONFEDERATION PAYSANNE !

L'union régionale des syndicats CNT du Nord - Pas de Calais se déclare solidaire des actions menées par les militants de la Confédération Paysanne et dénonce la répression dont ils sont victimes.

Au niveau national, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont toujours favorisé les puissants groupes de pression qui constituent la FNSEA, au détriment d'une agriculture de qualité respectueuse de l'être humain et de son environnement.

Au niveau international, les Etats de l'Union Européenne se sont soumis au diktat des multinationales et autres trusts de l'agro-alimentaire (d'origine nord-américaine, mais pas seulement) qui nous empoisonnent jusque dans nos assiettes à coups d'aliments transgéniques.



Il est déjà trop tard pour verser des larmes de crocodile alors que ces aliments génétiquement modifiés sont présents par milliers dans les supermarchés. Une fois de plus, cette situation catastrophique est le résultat de la soif de profits de groupes capitalistes qui nous imposent leur nouvel ordre mondial néo-libéral.

L'union régionale CNT appelle les travailleurs des villes et des campagnes, ainsi que les consommateurs, à se mobiliser pour refuser cet "ordre" là. ■

*Boulogne-sur-Mer,
le 7 septembre 1999.*

*Pour faire de ce bulletin le reflet des luttes locales ou régionales,
pour qu'il soit l'écho de vos réflexions et de vos lectures
(locales ou régionales)...
participez à la rédaction du BR, envoyez-nous vos articles, compte-rendus
d'actions, communiqués, interviews, infos diverses !*

35 HEURES : POURQUOI REJOINDRE LE COMITE SYNDICAL CONTRE LA LOI AUBRY ET CREER UN RELAIS AU NIVEAU REGIONAL ?

Un comité syndical contre la loi Aubry est en train de se constituer sur le plan national. L'union régionale CNT a été invitée à y participer. Des contacts ont également été pris par le comité avec une section CGT d'Arras. Mais au fait, pourquoi décider de s'opposer à la loi Aubry alors que celle-ci prétend offrir au salariat une chance historique d'abaisser le temps de travail à 35 heures ?

La réponse est simple : la loi Aubry n'est pas une chance historique, elle est une arnaque historique ; et les 35 heures, un prétexte pour nous faire avaler des couleuvres ! Ce que la droite avait commencé, la gauche le finit. La déréglementation du temps de travail et la flexibilité tant espérées par le patronat progressent, tandis que le "coût du travail" (comme disent les capitalistes) continue de diminuer. Autrement dit, pour quitter l'hypocrisie du discours économiste, les revenus du salariat reculent encore et encore face à ceux du Capital et chaque salarié(e) se retrouve davantage à la merci de son employeur.

Flexibilité...

Aubry offre en effet une opportunité (quant à elle bien historique !) de légitimer et de généraliser la flexibilité. Car, en discutant les 35 heures au niveau de chaque entreprise, elle en est quasi systématiquement la contre-partie réclamée par les patrons (et inévitable, vues les pressions qui sont faites pour qu'il y ait signature d'un accord). En outre, l'avant-projet de la seconde loi assouplit les possibilités de la mettre en place en annulant l'obligation de justifier le recours à la modulation par des données économiques et sociales et en supprimant l'existence d'une contre-partie pour les salariés (contre-partie jusque là obligatoire). Peu importe que l'entreprise dégage des bénéfices élevés, qu'elle n'ait pas de difficultés économiques et de concurrents particuliers, que la flexibilité ne soit qu'un moyen supplémentaire de rentabiliser à l'optimum le capital investi (à l'exclusion de toute autre considération)... plus rien ne s'oppose, légalement du moins, à son entrée dans l'entreprise.

et modulation individualisée du temps de travail !

Autre grande nouveauté de la seconde loi Aubry, la modulation peut être individualisée.

Désormais, un employeur pourra faire travailler 32 heures un salarié et 42 un autre ; puis quelques semaines plus tard, inverser ! Si on ajoute à cela la possibilité de donner des repos compensateurs à la demi-journée, on imagine le pouvoir supplémentaire laissé à l'employeur sur ses employé(e)s. A quoi peut bien servir de baisser le temps de travail, si ce temps est de moins en moins maîtrisable par l'individu lui-même !?

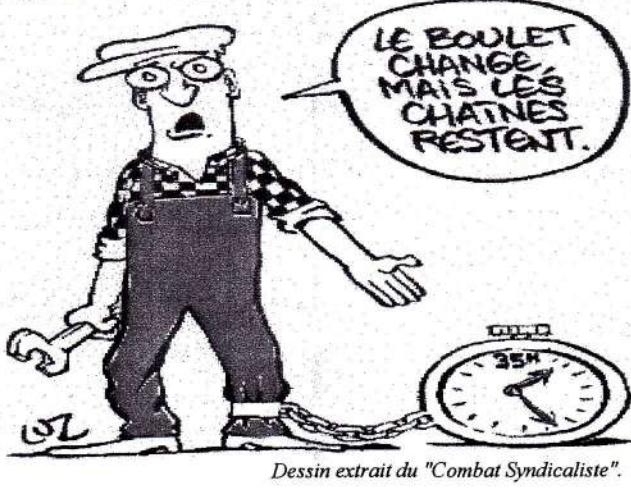
L'arnaque du temps partiel

La déréglementation concerne par ailleurs le temps partiel dont la définition est adaptée à la directive européenne : les horaires à temps partiel ne sont plus des horaires inférieurs d'au moins 1 / 5^{ème} à la durée légale du travail ou à la durée fixée conventionnellement par la branche ou l'entreprise, mais simplement des horaires inférieurs à la durée légale du travail (c'est à dire en dessous de 35 heures). En clair, si un entrepreneur, pour les besoins de sa gestion en main d'œuvre, décide de faire passer le temps de travail de 35 à 32 heures pour la totalité de son personnel ou pour seulement une partie et, dans le même temps, de diminuer la rémunération proportionnellement aux nouveaux horaires, il le pourra légalement. Avec la législation actuelle, il lui aurait fallu continuer à payer ses salariés à temps complet ou recourir au chômage partiel (qui ouvre droit à une allocation spécifique pour compenser la perte de revenus). Plus la peine avec la définition européenne du temps partiel ! La loi Aubry instaure bel et bien une déréglementation de la durée du travail en permettant au patron de faire varier les horaires de chacun à sa convenance. La logique de flexibilité qui se développe depuis presque quinze ans en sort considérablement renforcée...

Travailler moins ?

Qu'en est-il par ailleurs de la réalité des 35 heures ? La loi Aubry implique-t-elle une baisse réelle du temps travaillé (sans perte de revenus) ? On peut en douter dans la mesure où les 35 heures ne sont jamais que la durée légale du travail, c'est à dire une durée de référence et non une durée à respecter obligatoirement. N'oublions pas que les heures supplémentaires autorisées restent au même niveau ! Si actuellement, dans une entreprise, le temps réel effectué est en moyenne de 42 heures par salarié, chuterait-il à 38 avec la loi Aubry ? Rien ne le prouve, d'autant plus que la seconde loi ne fait plus allusion à l'obligation d'embaucher à hauteur de 6 % de l'effectif de l'entreprise et que l'abattement des charges sociales n'est plus conditionné à la création d'emplois. Certes, les heures supplémentaires se déclencheront à

35 HEURES



Dessin extrait du "Combat Syndicaliste".

partir de la 36^{ème} heure. Mais la manière de compter les heures sup' jusqu'à la 40^{ème} heure risque de ne pas être particulièrement avantageuse aux salariés. Quant aux entreprises, avec les aides et les allégements offerts ainsi que la réorganisation du travail, il n'est pas sûr que le recours aux heures supplémentaires représente un surcoût. Bref, le temps réel travaillé a des chances de rester identique dans beaucoup d'entreprises et de secteurs économiques.

Sans perte de revenus ?

D'autre part, le "coût du travail" risque bien de poursuivre sa descente ; ce qui est loin d'être aussi positif que ne le prétendent les médias institutionnalisés. Le "coût du travail" désigne en effet, dans le langage économiste, le "sacrifice" financier consenti par les capitalistes aux salariés ! Or, la part du revenu qui revient au salariat est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était il y a vingt ans... tandis que celle qu'accaparent les profiteurs a augmenté. La loi Aubry accentue cette logique puisqu'elle facilite la modulation du temps de travail qui, en opérant un décompte des heures sup' à l'année ou par cycle (au lieu de la semaine), efface une partie du paiement de ces heures supplémentaires. Argent perdu par le salarié, mais gagné par le capitaliste !

De même, la loi Aubry instaure un mécanisme de paiement (entre la 36^{ème} et la 39^{ème} heure) guère favorable aux salariés, ceci en créant dans l'immédiat une contribution de 10 % (pour les années à venir, la loi n'est pas claire). L'entreprise paie donc une majoration de 10 %, mais au lieu de revenir aux salariés, elle est reversée à un fond de mutualisation dont l'usage n'est pas déterminé. Cela revient à taxer le salarié pendant que le patron est, lui, exonéré de charges ; exonération qui contre-balance ainsi le paiement de la contribution de 10 %.

Parallèlement, le SMIC n'est pas revalorisé dans son taux horaire. Il est certes maintenu à son niveau mensuel, mais grâce à un complément versé par l'Etat. En somme, c'est la collectivité (c'est à dire en grande partie les salariés) qui finance le maintien du pouvoir d'achat des bas salaires. Les profits ne sont pas mis à contribution. Prenons l'entreprise "Védiorbis" qui cette année a réalisé un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs (ce qui laisse supposer de juteux bénéfices). Cette entreprise emploie essentiellement des bas salaires et devra comme toute entreprise (si ce n'est pas encore fait) signer un accord sur les 35 heures. Qui paiera le maintien de la rémunération des smicards ? Non pas l'entreprise et les actionnaires... mais nous, citoyens et salariés ordinaires ! Nous à qui, par ailleurs, la loi ne garantit pas le maintien de la rémunération, mais laisse à la négociation par entreprise le soin d'en discuter. De toute façon, que ce soit pour les smicards ou les autres, "maintien" signifie autant "ne pas baisser" que "ne pas augmenter" puisqu'il y a souvent blocage des salaires pour plusieurs années. Donc, voilà encore pour les entreprises l'occasion de faire des économies sur notre dos...

Une loi lourde de conséquences pour le salariat et le mouvement syndical

La loi Aubry n'est pas progressiste. Il n'y a pas diminution du temps de travail avec redistribution des richesses. Il y a au contraire déréglementation et austérité pour les salariés ; et ceci pour le plus grand bonheur des capitalistes ! De plus, elle affaiblit encore davantage le salariat face au Capital. L'individualisation des horaires et les négociations qui s'effectuent de moins en moins au niveau national (et de plus en plus au niveau de l'entreprise) contribuent à atomiser le salariat et à lui enlever encore un peu de sa capacité à se mobiliser pour la défense de ses intérêts. Quant à l'individu, il se retrouve plus dépendant encore de son employeur et maîtrisé encore moins l'emploi de son temps. Par ailleurs, la contribution de 10 % (ajoutée à la compensation pour le SMIC) instaure une taxe sur les salariés tandis qu'on détaxe le Capital ! Présentée comme une loi de gauche (avec la complicité des syndicats réformistes), le dispositif de Martine Aubry est en fait une attaque de plus contre les travailleurs et une défaite lourde de conséquences pour le mouvement ouvrier... si celui-ci ne parvient pas à s'y opposer ! ■

Syndicat des services et de l'industrie
(CNT - Lille)

LES BOURGEOIS DE CALAIS NE SONT PLUS CE QU'ILS ETAIENT...

A Redon (Ille et Vilaine), une soixantaine de commerçants ont accepté d'octroyer aux chômeurs et aux personnes en situation précaire des réductions allant de 5 à 50 %...". Gageons que les commerçants qui participent à cette opération ne perdent pas d'argent ! La mesure leur permet de fidéliser leur clientèle, de se faire de la publicité et d'éliminer toute velléité de révolte de la part des plus démunis. Néanmoins, l'initiative - toute caritative soit elle - a le mérite d'exister...

Début de la lutte : " Non aux magasins d'usines ! "

Si vous avez traversé Calais, Boulogne, St-Omer ou Dunkerque, vous avez certainement croisé cette pancarte jaune sur la vitrine d'un des petits (voire moyens) commerçants du littoral. De quoi s'agit-il ? Au départ, le contrat passé entre l'Etat et la société "Eurotunnel" prévoit que cette dernière doit aménager les 160 hectares de l'entrée du tunnel à Coquelles. "Eurotunnel" réalise donc la "Cité de l'Europe", l'un des plus vastes ensembles commerciaux de la région. Pour continuer sur sa lancée de développement d'un pôle commercial à l'entrée du tunnel, un nouveau centre est proposé en juillet 98 (un magasin "Castorama" et un magasin dit "d'usines", baptisé "Marques Avenue"). Ce type de magasins, vendant essentiellement des produits textiles à très bas prix, existe déjà à Troyes. Le projet est accepté : il doit permettre de compenser la perte du commerce en "duty free" qui touche la clientèle et les emplois des bateaux de Calais. Le projet suit son cours, de commission d'aménagement en devis, de dossiers en préfecture et autre dépôt de demande d'autorisation. Les commerçants du littoral découvrent alors qu'un "super discount" (30 à 40 % moins cher) va ouvrir ses portes à quelques kilomètres de leurs boutiques du centre ville. Levée de boucliers ! Un recours est déposé contre cette concurrence jugée déloyale...

En avril, la Commission Départementale d'Équipement Commercial se prononce en faveur des magasins à bas prix sur la zone de Coquelles, en appuyant notamment sa décision sur l'avis favorable des conseils municipaux de Coquelles et de Calais. La pression des petits commerçants des centre villes s'accentue. On voit fleurir sur les boutiques les fameuses pancartes jaunes : " Pour sauver nos emplois, non aux magasins d'usines ! "... Fait historique

sans précédent : les représentants des syndicats de commerçants de Calais, Boulogne et Dunkerque parviennent même à s'entendre sur cet objectif commun...

suite page 9

NOTE DE LECTURE : une mine autogérée au Pays de Galles

Notre syndicat présentera dans la région, en janvier prochain, le film de Jean-Michel Carré : « Charbons ardents ». Ce film relate l'expérience originale menée par des mineurs du Pays de Galles qui, après avoir racheté leur mine, l'autogèrent depuis 1994. En attendant le film, un livre est déjà disponible aux éditions "Le serpent à plumes" : " Charbons ardents, construction d'une utopie " de Jean-Michel Carré. Nous reviendrons dans le prochain numéro sur l'expérience qui se mène là-bas. Mais pour situer l'état d'esprit qui anime les mineurs, voici quelques extraits de la conclusion que fait Tyrone O' Sullivan (l'un des principaux animateurs de l'expérience) dans le bouquin de Carré :

« Il paraissait impossible que de simples travailleurs gèrent une mine, ou n'importe quelle autre entreprise. C'était un domaine réservé aux patrons, aux dirigeants, aux hommes d'affaires. Cela paraissait d'autant plus impossible sous un gouvernement conservateur qui haïssait, plus que tout au monde, les mineurs. Et pourtant quatre ans plus tard, nous avons démontré que les gens ordinaires, s'ils croient en eux, sont capables de tout changer dans leur vie. L'histoire de notre mine, Tower, est une histoire sans fin. N'oubliez jamais qu'il y a moins de honte à échouer qu'à ne rien tenter ». ■

Joao-Manuel (CNT - Lille)

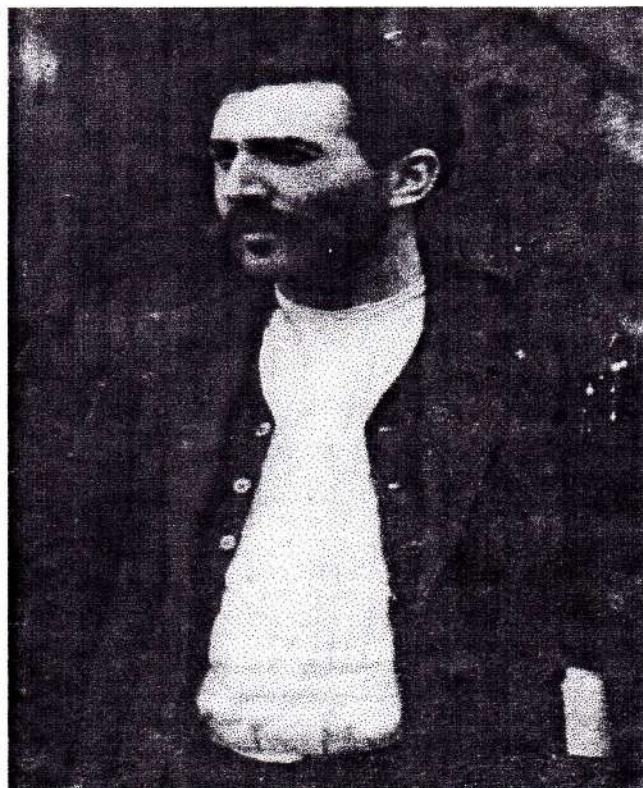


Les mineurs gallois lors du 100ème anniversaire de leur syndicat.

SYNDICALISME ET LANGUES REGIONALES

L'exemple des mineurs "nordistes" au début du siècle

Fondée en janvier 1904, "L'action syndicale" est l'organe de la fédération des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, mieux connue sous le nom de "jeune syndicat" (par opposition au "vieux syndicat" du socialiste Emile Basly). La rédaction du journal est chez Benoît Broutchoux à Lens...



Benoît Broutchoux au congrès de la CGT en 1912

Pendant sept ans, "L'action syndicale" va publier des chansons, des nouvelles et des pièces en picard. La langue française, en effet, n'est pratiquement pas utilisée dans les milieux populaires à cette époque. Les dirigeants des syndicats réformistes et corporatistes du pays minier l'emploient d'ailleurs systématiquement pour flatter les "gueules noires". Comme on s'en aperçoit à la lecture de "L'action syndicale", l'attitude des syndicalistes révolutionnaires, quant à elle, va beaucoup évoluer... En effet, si le picard permet dans un premier temps d'exprimer le bon sens populaire (à l'encontre bien sûr des patrons et des politiciens), il est rapidement associé au discours du "vieux syndicat". C'est ainsi qu'on peut voir apparaître, dans les textes publiés en picard, des phrases rédigées en français et attachées à l'expression d'une idéologie "positive", celle du "jeune syndicat", celle des mineurs qui choisissent de se tourner vers le syndicalisme révolutionnaire.

Courant 1904, l'équipe rédactionnelle n'utilise plus le picard que dans les textes mettant en scène des "baslycots". En 1906, Benoît Broutchoux lui-même publie cette note dans le numéro du 4 novembre : " Ceci dit en toute camaraderie et sans vouloir jouer au maître d'école, que nos collaborateurs ne se formalisent pas si nous améliorons et discutons leurs articles. C'est un excédent de travail dont nous nous passerions volontiers. Dans l'intérêt des lecteurs, des collaborateurs et du journal, il faut que les articles, s'ils en ont besoin, soient francisés et cela afin qu'ils soient des facteurs de l'éducation. Nous n'agissons pas ainsi par autoritarisme ou sectarisme, mais dans le but de favoriser la propagande chère à tous ". Bref, la langue picarde est définitivement rejetée parce qu'associée à un certain nombre d'éléments ou de groupes sociaux jugés négatifs ou rétrogrades. Et tandis que le picard est minoré parce qu'il s'inscrit dans le corporatisme professionnel et régional (au détriment de l'unité et de la conscience de classe), le français est valorisé pour deux raisons : parce que c'est la langue de "l'éducation du prolétariat" (1) et parce qu'elle permet aux travailleurs, quel que soit leur lieu d'implantation géographique, de se comprendre et de se battre tous ensemble contre l'Etat et le patronat.

Qu'en penser aujourd'hui ?

Quoique les arguments du "jeune syndicat" soient tout à fait valables, il est dommage que son attitude au sujet du picard n'ait pas été plus nuancée. Car d'une certaine manière, nos camarades ont participé à l'écrasement des cultures régionales au profit de l'Etat jacobin et de la bourgeoisie nationale. Idem pour les compagnons de Roubaix, Bailleul et Dunkerque qui à notre connaissance n'utilisaient guère le flamand dans leurs publications (malgré l'afflux de nombreux travailleurs transfrontaliers venus de Belgique et malgré la présence de plus de 150 000 habitants de la région parlant cette langue depuis plusieurs générations !). Rappelons à leur décharge que de nombreux militants, à la même époque, ont lutté de toutes leurs forces pour le maintien des langues régionales (l'utilisation du parler beauceron n'empêchant pas Gaston Couté de remporter un beau succès dans les cabarets parisiens)...

Aujourd'hui, les syndicalistes révolutionnaires se doivent de lutter pour la reconnaissance et la sauvegarde des langues régionales (flamand, alsacien, basque, breton, corse, créole, occitan, catalan...). Signalons à ce propos que l'Etat français n'a toujours pas ratifié la charte proposée à ce sujet par le parlement européen (Chevènement, le Conseil Constitutionnel et le

président de la République y sont opposés). Mais attention ! Cette position doit être le reflet de notre philosophie fédérale et autogestionnaire. Elle ne doit tomber en aucun cas dans un quelconque nationalisme régional ou ethnique. Les langues de l'immigration (arabe, berbère, portugais, polonais...) sont d'ailleurs également à protéger ; toute cette diversité ne remettant nullement en cause notre attachement à une langue commune, outil indispensable en matière de communication et de dialogue (2). Pour conclure, et afin de lever toute ambiguïté, n'oublions pas que l'Etat et le patronat restent des structures de domination et d'exploitation... quel que soit la langue qu'ils utilisent pour nous diriger et nous exploiter ! ■

Eric (syndicat CNT - Education de Lille)

Notes :

1. Bien que très méfiant vis à vis de l'école "républicaine", le mouvement syndicaliste révolutionnaire croyait néanmoins profondément aux vertus de l'instruction publique. Avec la syndicalisation des premiers instituteurs, il a en outre été amené à soutenir de plus en plus l'école laïque...
2. Le français sur le plan national... Quant à l'utilisation d'une langue commune sur le plan international, la question reste à creuser (l'anglais étant devenu l'un des vecteurs de l'impérialisme économique nord-américain). Signalons à ce propos que des camarades de l'union locale CNT de Lille se sont mis à l'apprentissage de l'espéranto (si vous voulez en savoir davantage, contacter Isabelle, Lucienne ou Jean-Claude en écrivant rue Broca).

UN NOUVEAU FEUILLETON POUR LA RENTREE : LES PATRONS DU NORD !

Premier épisode : les "Mulliez" ...

Chez les Mulliez, on reste en famille pour cultiver son groupe : Auchan, Décathlon, 3 Suisses, Boulanger, Phildar, Pizza Pai, etc. (on n'a pas la place pour continuer). On n'introduit pas le groupe en bourse, on en crée une pour la famille (la "Cimovan" avec 250 porteurs). A Auchan, contrairement aux confrères de la grande distribution et à l'air du temps, on ne verse pas dans la défense de l'environnement. Ici, on est catholique et on s'inquiète d'abord de l'écologie de l'âme ; on fait dans le caritatif avec "Les Papillons Blancs" ou

dans le financement des voyages du pape. Dans le groupe, on se veut les derniers représentants du catholicisme social. Les salaires y sont particulièrement bas, mais « *plus de 90 % des salariés d'Auchan sont actionnaires de l'entreprise* » déclare le patriarche Gérard Mulliez. Mais attention, ne mélangeons pas les torchons avec l'eau bénite... les salariés n'auront de participation que sur le fond de commerce des magasins ! Pas question d'ouvrir le capital du groupe !

La compassion chrétienne de la famille s'arrête à la porte du groupe. Le quotidien des salarié(e)s est loin de ressembler au jardin d'Eden : précarité massive, temps partiel, travail du dimanche, travail en flux tendu, émiettement de la journée de travail, etc. Et surtout, ici on n'aime guère les brebis galeuses. A "Auchan Le Havre" par exemple : 136 salariés jugés trop âgés et surtout trop syndiqués ont été virés et remplacés par des jeunes à temps partiel !

Malgré le fait que Gérard Mulliez soit crédité d'une fortune personnelle de plus de 59 milliards de francs et que le groupe tourne autour de 200 milliards de francs de chiffre d'affaires (chiffre approximatif, car c'est un secret de famille !), Auchan reste très friand de subventions publiques (pourquoi se gêner ?). Derniers exemples dans la région : 400 000 F octroyés par le Conseil Régional pour l'implantation d'une Pizza Pai à Roncq au titre de l'aide à la "formation des salariés" (formés aux flux tendus et à la flexibilité sans doute !?) et 2 millions de francs pour restaurer un terrain qui sera rétrocédé à Décathlon. Décidément, le Conseil Régional dirigé par la gauche plurielle est plein de sollicitude pour la famille Mulliez... ■

Joaq, Syndicat des services et de l'industrie (CNT - Lille)

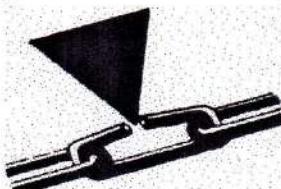


Dessin extrait du "Combat Syndicaliste".

CARREFOUR DE L'EXPLOITATION

COCA COLA : PRODUIT TOXIQUE POUR LES SALARIES !

On a beaucoup parlé cet été de l'usine Coca-Cola de Dunkerque et de son nouveau cocktail au phénol, au raticide, etc... Installé en zone franche à 15 km de Dunkerque, dans une région particulièrement sinistrée par le chômage, Coca - "investisseur porteur de développement local" comme disent les institutionnels - a remporté le jack-pot : subventions publiques d'installation, exonération d'impôts pendant 10 ans et de taxe professionnelle pendant 5 ans. Quant au développement local et aux jeunes chômeurs du coin (fils de dockers ou de métallos soupçonnés d'être trop marqués par une culture ouvrière et syndicale), on a préféré recruter des jeunes plus amnésiques, et surtout plus flexibles, venus de Lille ou de Béthune. Ouverte depuis 1989, l'usine n'a connu que tout récemment sa première section syndicale (FO), après que Marc Blondel en personne soit venu distribuer des tracts devant les grilles. L'activité syndicale y est pourtant restée inexistante ; les 240 salariés y étant soumis à une organisation quasi militaire (la boîte compte un chéfaillon pour trois salariés ; les pressions et intimidations y sont monnaie courante) ! ■



LA LOI AUBRY CREE DES EMPLOIS... CHEZ LES EXPERTS EN FLEXIBILITE !

Le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, qui comme chacun sait est très soucieux de réduction du temps de travail, vient de débloquer la somme de 60 millions de francs afin de permettre aux entreprises (à cours d'idées pour appliquer la nouvelle loi) de s'offrir les services de cabinets d'audit dont on ne doute pas de l'attachement aux intérêts des salariés et au progrès social.

Prenons l'exemple d'une entreprise bien connue de nous : "Nord Labo Color" à Seclin (boîte du groupe belgo-suédois "Spector"), spécialiste du développement photo industriel et de l'épuration sociale (licenciement des salariés les plus âgés et des femmes, fermeture des secteurs les moins rentables). L'entreprise était également très compétente dans l'utilisation des dernières lois libérales et autres dérogations préfectorales (travail de nuit des femmes, travail du dimanche, précarité, flexibilité). Mais tout cela, c'est du passé ! Aujourd'hui, avec l'audit et la réduction du temps de travail subventionné, on

en arrive à des journées de 5 heures en périodes creuses et de 10 à 12 heures en périodes hautes. On embauche à minuit, 2 h ou 4 h du matin selon les caprices de la production avec, en prime, 5 licenciements et un blocage des salaires pendant trois ans... ■

CARNET ROSE

On se souvient des mésaventures qu'a connues notre syndicat avec le groupe Promodès (Champion, Continent, Dia, Shopi, 8 à huit, Codec...). L'opération "caddies-réquisition de richesses", menée au magasin Champion de Béthune par la CNT et AC St-Omer (cf. BR n° 2), s'était soldée par une plainte du groupe, très vite retirée suite à plusieurs actions (non pas boursières, mais militantes!). L'annonce, faite par Promodès d'une augmentation de son chiffre d'affaires de 22 % pour le premier semestre 99, nous a rassuré sur la santé de ses bénéfices. Plus tard, nous avons appris non sans délectation la fusion de Promodès avec Carrefour, donnant ainsi naissance à un super Carrefour qui devient la première entreprise française avec 355 milliards de francs de chiffre d'affaires, 9 000 magasins dans 26 pays, 240 000 salariés (dont 110 000 en France). Rien que dans la région, le groupe comptera 16 hypers, plus de 330 supermarchés et près de 10 000 salariés. Le mariage a permis également de gaver les copains de titres en bourse et d'augmenter de 13 milliards de francs la fortune personnelle de Paul Louis Halley (patron de Promodès) qui, avant l'opération, était déjà au huitième rang des fortunes françaises.

Le nouveau patron de "Super Carrefour", Daniel Bernard, qui a succédé à Michel Bon (celui qui n'aimait pas les caissières trop bronzées) est un homme du Nord qui se fait passer volontiers pour un écolo (il est, avec son pote Leclerc, opposé aux OGM). Et la presse nous le présente comme un patron social (premier du secteur à signer un accord sur les 35 heures, avec néanmoins gel des salaires et suppression de prime pour les nouveaux embauchés). Patron social... c'est à voir ! Un employé, licencié pour avoir pris une pause de 10 minutes, nous raconte dans son livre («Au carrefour de l'exploitation») les journées de travail de 27 heures de suite, les heures sup' non payées, le stade suprême d'aliénation et d'esclavage dans l'entreprise... ■

Joao-Manuel (SSI - CNT - Lille)

Les bourgeois de Calais ne sont plus ce qu'ils étaient (suite de l'article de la page 5) :

Les lutteurs

Quels sont les arguments des partisans du projet ? Quels sont ceux des détracteurs ? Dans le rôle du méchant : Alain Salzman. Ce jeune loup, déjà responsable des magasins d'usines de Troyes, veut développer son groupe dans la région. Il annonce la création de 266 emplois (taux de chômage à Calais = 16, 9 %) et 160 millions d'investissement. Dans le rôle des méchants : les unions commerçantes de Boulogne, Calais, Dunkerque et St-Omer, organisées par les Chambre de Commerce puis, grâce à leur lutte, en "Syndicat Mixte des Commerçants de la Côte d'Opale". Ils estiment que l'arrivée d'un nouveau concurrent ferait disparaître 470 emplois dans la distribution en centre ville. Dans le rôle des puissants : les puissants ! Ils sont les chefs politiques de nos bonnes villes. Fascinés par les effets d'annonce de créations d'emplois, les maires de Coquelles et de Calais ont soutenu le projet. Jaloux du succès de leurs collègues, les maires de Boulogne et de Dunkerque s'associent aux petits commerçants, une de leur base électorale.

Suite de l'histoire : extension du domaine de la lutte

Le clash est provoqué par Michel Delebarre lors d'une réunion du "Syndicat Mixte de la Côte d'Opale" (là, c'est un syndicat de communes, pas une organisation corporative). Il propose d'envoyer une délégation, comprenant partisans et adversaires du projet, à Marylise Lebranchu (secrétaire d'Etat au commerce). Fureur des partisans et des adversaires du projet ! Pour les uns, le syndicat n'a pas à singérer dans les affaires calaisiennes... Pour les autres, pas question de négocier avec les partisans du projet... Point d'orgue de la lutte : le 9 mai, une manifestation de petits commerçants à Arras demande et obtient (le 25 juin) le dépôt par le préfet d'un recours devant la Commission Nationale d'Equipement Commercial. Le préfet désavoue donc sa commission...

Fin de la lutte ?

Courant juillet, la mairie de Boulogne - dans une lettre sur papier glacé - nous explique pourquoi elle est contre le projet. Les emplois créés seront des emplois précaires ! Si le combat contre la précarité soucie tant notre bon maire, il peut toujours titulariser et augmenter les salaires des CES qui font tourner sa mairie (et les

services annexes) et proposer la pérennisation des emplois-jeunes dont ils fait une grande consommation. Quant à la commission "machin" de l'Etat, elle rendra son avis le 27 octobre. D'ici là, chacun tente de régler ses comptes. Le maire de Coquelles a présenté un recours contre le recours. Des missions d'études ont été envoyées à Troyes pour mesurer l'impact des magasins d'usines sur cette ville. Quelques bonnes âmes des Chambres de Commerce cherchent un projet alternatif : un "super discount" un peu plus cher par exemple. Début septembre, un magasin d'usine s'est ouvert à Roubaix ; l'inauguration a été un succès.

Et nous là dedans ?

Nous n'avons pas été invités à nous prononcer sur le sujet. Tout d'abord, nous n'avons pas vu les petits commerçants du Boulonnais, du Calaisis ou du Dunkerquois se préoccuper du sort des plus pauvres (comme ont pu le faire certains de leurs collègues bretons). Deuxièmement, la guerre qui s'est livrée dans la région n'est qu'un des avatars normaux d'une société libérale. On peut juste constater que les tenants du capitalisme sauvage sont pour une intervention de l'Etat quand leur fromage est menacé. Troisièmement, le processus de concentration généralisé affecte notre région. Il ne doit pas nous surprendre ; ce n'est qu'un reflet de ce qui se passe à l'échelle nationale et internationale. Quatrièmement, si nous pouvons être sensibles à l'ambiance d'un centre ville animé, nous ne voyons aucune raison de payer 5 fois le prix de marchandises qui ne sont (quel que soient le prix ou le lieu de vente) que le produit du vol et de l'exploitation des gens qui les ont fabriquées. Cinquièmement, nous nous opposons à cette fascination pour l'objet ou le gadget qui font de nous des supporters de la société de consommation. Dernièrement, nous sommes pour des centres de distribution des produits

nécessaires à la vie... gratuits, gérés en commun par les producteurs et les consommateurs et, si possible, pas trop loin de chez soi ! En aucun cas, nous ne pensons pouvoir l'obtenir... en intervenant dans ce type de luttes ! ■

François G.
CNT - Côte d'Opale



BULLETIN REGIONAL CNT - AIT : 1 AN DEJA !

N° 0

N° 1

N° 2

**Emplois - jeunes :
la précarité gagne du
terrain !**



**Alors... bonne année
anti - F. Haine !**

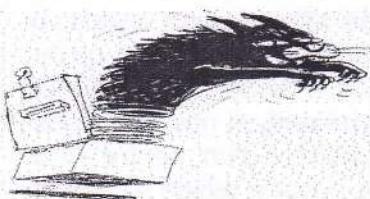
Solidarité internationale...



**pour
un syndicalisme
sans frontières !**

N° 3

**Les élections
sont terminées :**



**préparons
le second tour...
social !**

N° 4

**Lutte des classes :
c'est la rentrée...**



N° 5



LA SOCIETE DE CLASSES N'EXISTE PLUS (SUITE) ! ?

Pour faire suite à mon article de la dernière fois (cf. BR n° 3) sur la délinquance patronale et sur le fait que cette délinquance reste, plus que toute autre, impunie (ce qui ne saurait étonner dans une société de classes), je voudrais narrer l'histoire d'une entreprise qui est pour le moins exemplaire. Non que le comportement de cette entreprise soit représentatif et typique de l'ensemble des entreprises ! Au contraire, elle est un spécimen extrême. Mais le fait même qu'elle soit un spécimen extrême révèle à quel point la Justice et l'Etat, loin de mettre chaque individu sur un pied d'égalité, ont définitivement choisi leur camp : celui de la puissance sociale conférée par l'argent...

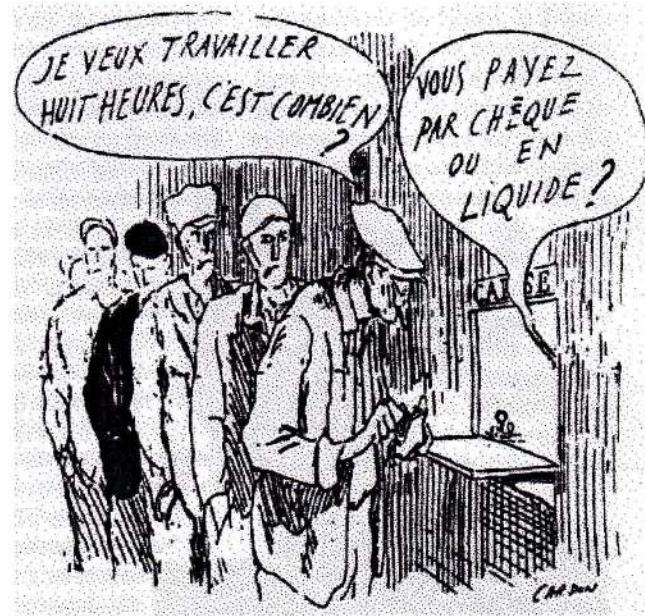
Jusqu'où peut-on aller dans l'impunité ?

Cette entreprise régionale naquit un jour, il y a peut-être cinq ou six ans. Elle n'est pas bien grande et appartient à cette armée de PME qui croule sous le poids des charges sociales (!), menacée de toutes parts par le prix horriblement haut de la main d'œuvre (!!). Tant est si bien qu'elle fut obligée de faire travailler ses ouvriers 200, 220, 250 heures par mois (voire plus), heures sup' non rémunérées dans leur totalité bien entendu ! Guère original jusqu'à maintenant, me direz-vous, dans le secteur des transports. Certes ! Mais, peut-être plus acculée que d'autres à rentabiliser une main d'œuvre décidément trop chère, elle recourut à un stratagème bien plus efficace pour casser le prix de cette marchandise humaine. Elle engagea pour ce faire des gens un peu dans la détresse. Eh oui, dans la détresse, c'est vrai. Oh ! comme c'est généreux pour ceux qui acceptèrent de travailler à l'essai pendant un mois sans être déclarés... et sans être payés ! Qui oserait prétendre que l'altruisme n'est plus d'époque et que la seule valeur restante est l'argent ? D'ailleurs, l'entreprise sut montrer son sens de la citoyenneté et sa reconnaissance à ses bons et loyaux employés modèles, malléables et corvéables à merci puisque, pour leur plus grand bonheur, elle les intégra en son sein (avec une nouvelle période d'essai, mais cette fois parfaitement légale et même payée au SMIC).

L'alliance des pauvres et du riche

Cependant, la gratuité n'existant pas ici bas, du moins dans le monde capitaliste, cette entreprise, si citoyenne soit-elle, eut besoin d'une contre-partie à cette politique sociale d'embauche. Ou, pour expliquer différemment la

réalité, l'Etat versa gracieusement en l'espace de 3 ou 4 ans la modique somme de 1 800 000 francs au patron (après la signature d'un certain nombre de contrats emploi-solidarité), scellant ainsi définitivement l'alliance des pauvres et du riche. Magnanime, celui-ci ne pouvait que reconnaître la nécessité d'insérer les premiers dans la société, comme le désiraient dame Aubry et les sieurs qui la précédèrent. Le portemonnaie troué des salariés, quant à lui, souffla à nouveau de soulagement grâce à l'aide donnée aux camarades pour qu'ils ne travaillent plus gratuitement. Alphonse Allais, humoriste du XIX^e siècle, écrivit quelque part qu'il fallait prendre l'argent là où il était... chez les pauvres ! Pourquoi pas après tout ? De quoi, dans tous les cas, dérouter ceux qui prétendent que l'Etat ne peut plus être redistributeur de richesses ; certes, pas du riche vers le pauvre... mais l'essentiel n'est-il pas qu'il y ait redistribution, n'est-ce-pas ? Après tout, l'argent versé aux riches profite aux pauvres, bien plus que si on leur donne directement !! Les riches ne créent-ils pas des emplois avec l'argent public remis dans leurs mains, alors que ces fainéants de pauvres le gaspillent ? Incontestable ! La fabrication de la Ferrari ou la construction de la superbe villa sur la côte d'Azur (biens appartenant à ce patron) sont plus créateurs d'emploi que la consommation d'alcool ou de drogue...



Dessin extrait du "Combat Syndicaliste"

Vous avez dit "justice" ?

Pourtant, ne prenons pas l'Etat pour plus imbécile qu'il ne l'est. Car il finit par se rendre compte, un peu tard sans doute, qu'il devait y avoir une arnaque à un endroit. Aussi prit-il la décision douloureuse de suspendre pendant cinq longues années les aides à l'emploi versées à ce patron louche et, suprême humiliation, de lui interdire d'exercer une partie



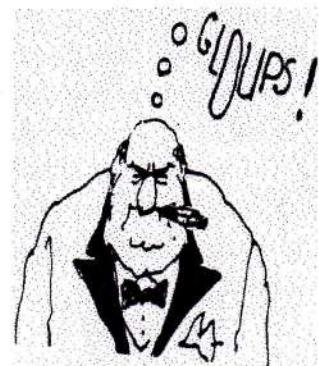
de son business (mais rassurez-vous, seulement une partie... et pour une année, pas plus !). Imaginez ce chef d'entreprise, cet homme habituellement responsable, presque accusé de perfidie par l'Etat, quasi menacé dans l'usufruit de son droit de propriété... A avait-il d'autre choix que d'ouvrir une boîte supplémentaire à côté de la première, boîte dans laquelle il n'occuperait plus la fonction de gérant officiel, mais seulement celle de cadre supérieur ? Non, évidemment ! Aussi agit-il dans ce sens afin de reprendre ses activités et méfaits ordinaires. Cependant, le Bien triomphe toujours du Mal, n'est-ce pas !? Alors, vive le progrès... dans l'exploitation ! Vivent les riches et les patrons qui font avancer la société pour la plus grande joie des salariés ! ■

David (CNT - Lille)

NORD - PAS DE CALAIS : TERRE DE LABEUR... ET DE SOUMISSION AU CAPITALISME ?

Pour J.P. Yvergniaux, délégué général de "Nord - Pas de Calais Développement" (*), la région attire de plus en plus les industriels étrangers grâce à la qualité de son environnement professionnel, géographique... et social ! "L'absentéisme est faible et les grandes luttes ouvrières du passé n'ont pas laissé un héritage négatif" explique-t-il. Et de citer pour preuve les usines Renault de Douai et Douvrin dans lesquelles les conflits sociaux sont moins importants que, par exemple, dans l'ouest de la France... La réputation du Nord en matière de contestation sociale et de lutte des classes en prend un sacré coup ! Mais cela n'a rien

d'étonnant quand on sait à quel point syndicalisme et socialisme réformistes ont marqué l'histoire de la région !! En effet, si le syndicalisme révolutionnaire a constitué en France au début du siècle un phénomène majeur du mouvement ouvrier (à tel point qu'il en a été le moteur, et ceci bien plus que ne le furent les différentes chapelles "socialistes"), il s'est heurté dans le Nord - Pas de Calais au syndicalisme chrétien et surtout au syndicalisme réformiste contrôlé par les députés-maires de Roubaix (Jules Guesde) et de Lens (Emile Basly). Mais si l'influence du catholicisme social et l'importance du courant réformiste (qu'il soit de type marxiste comme dans le cas des "guesdistes" ou social-démocrate comme dans le cas des "baslycots") ont singulièrement réduit l'expansion du syndicalisme révolutionnaire dans la région, celui-ci a néanmoins réussi à se tailler une place non négligeable dans plusieurs centres industriels (bassin minier, entreprises textiles de Roubaix / Tourcoing, verreries et usines sidérurgiques du valenciennois) et il a continué à se renforcer jusqu'en 1914... date à laquelle la 1^{ère} guerre mondiale, puis la révolution bolchevique et la création du PC, ont marqué un coup d'arrêt à son développement. C'est ainsi qu'aujourd'hui, malgré la prédominance de la gauche réformiste dans la région, les réflexes anarchosyndicalistes sont toujours ancrés dans une partie de la population ouvrière. A cet esprit animant certains "anciens" vient s'ajouter la résurgence de nos idées et de nos pratiques parmi les "jeunes", comme le montrent (malgré quelques grossières inexactitudes plus ou moins malhonnêtes) plusieurs articles parus ces derniers temps dans la presse nationale (voir, par exemple, "Le Monde" du 7 août 99). Bref, les couleurs rouge et noire gagnent à nouveau du terrain et pourraient bien venir contredire les propos du sieur J.P. Yvergniaux... ■



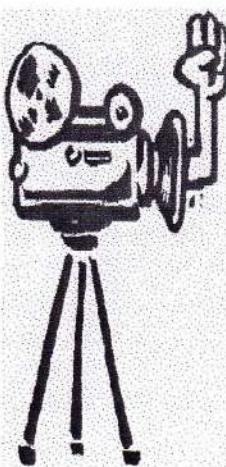
Eric (CNT - Lille)

* organisme qui, avec la Datar, le Conseil régional et la Chambre de commerce et d'industrie, pilote ou accompagne les implantations d'entreprises étrangères dans la région.



DUNKERQUE : LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SE PROLETARISE...

I y a quelques mois, un cénétiste dunkerquois avait rencontré le programmateur du cinéma d'art et essai local afin de l'interviewer et de lui demander de diffuser le film " Un autre futur " (cf. BR n° 0). Le projet n'a pas abouti, le dit programmateur - qui travaillerait actuellement dans un cinéma parisien plus important - arguant du fait qu'il était " over-booké " !



Aujourd'hui, la nouvelle équipe semblerait s'intéresser aux luttes du prolétariat, mais d'une façon... comment dire ? ... très socialiste ! En effet, on peut lire dans " Nord Littoral " du 1^{er} septembre que le " Studio 43 ", en collaboration avec le musée portuaire et la Ville de Dunkerque, organise la projection des " Dockers de Liverpool " (de Ken Loach). Jusque là, tout va bien ! Seulement, ils ont eu la bonne idée de sortir du carcan de la salle de cinéma classique et d'aller le projeter à l'extérieur. " Mais où ? ", me direz vous. Dans un local syndical ? Non... Dans une usine ? Non plus... Dans le temple local du libéralisme, la vitrine du capitalisme : la chambre de commerce et d'industrie !! Tout ça suivi bien sûr d'un improbable débat sur le thème : " expression de la citoyenneté dans le monde du travail " ... C'est vraiment sans fin la saloperie socialiste ! Le nouveau patron du cinéma multiplex qui va bientôt s'ouvrir localement peut dormir tranquille : il a bel et bien le monopole. Merci M. Delebarre et ses sbires !

Pour finir sur une note plus optimiste, rappelons qu'un syndicat interprofessionnel de la CNT est en constitution sur le dunkerquois. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à la péniche "Mosaïque" (1) en téléphonant au 03.28.21.18.31 ou en écrivant à l'adresse ci-contre (2). Il faudra bien qu'on retourne leur dire directement, à ces clowns, qu'on ne peut pas vivre avec 2 500 balles par mois ! ■

Jean-Michel (CNT - Dunkerque)

Notes :

1. Lieu alternatif de débats et de spectacles, la péniche "Mosaïque" est amarrée quai de Leith à Dunkerque (à deux pas de la gare SNCF). Fonctionnant de manière autogérée, elle accueille dans ses locaux

plusieurs associations et organisations (dont la CNT, AC, le SEL et le groupe Louis Lecoin). Elle anime par ailleurs une émission tous les lundis de 18 à 20 h sur Radio Rencontres (93.3 FM).

2. Adresse postale : Péniche "Mosaïque" (à l'attention de la CNT), 77 rue de Soubise, 59140 Dunkerque.

BAS SALAIRES ET GROS PROFITS

Parfois, il arrive que l'on trouve comme ça, dans la torpeur de l'été, une petite information qui, si elle faisait les gros titres de la presse, pourrait refroidir quelque peu l'enthousiasme des aoûtiens... Ainsi, selon une étude de la DARES (Direction des Statistiques), la proportion des salariés payés au SMIC a fortement augmentée, passant de 8, 2 % en 1994 à 12, 4 % en 1998. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, c'est encore pire : 26 % de smicards en juillet 98 !

Martine Aubry et le gouvernement socialo-libéral s'émerveillent tous les jours des " résultats inespérés " qu'ils prétendent obtenir en matière d'emploi. Mais il suffit de regarder autour de soi pour constater que licenciements et autres "dégraissages" se poursuivent, que les emplois créés sont le plus souvent précaires et mal payés. Quant à ceux qui ont encore un "vrai travail" (comme on dit !), ils vont certainement se réjouir d'apprendre qu'ils sont de plus en plus nombreux à vivre dans l'opulence du SMIC. Le socialisme à la Jospin-Aubry, c'est le nivellement par le bas pour les salariés. Mais pour les patrons et autres actionnaires, c'est une autre affaire, et même une très bonne affaire ! ■

Jean, Syndicat des services et de l'industrie
(CNT - Boulogne)



**les riches plus riches
les pauvres plus pauvres**

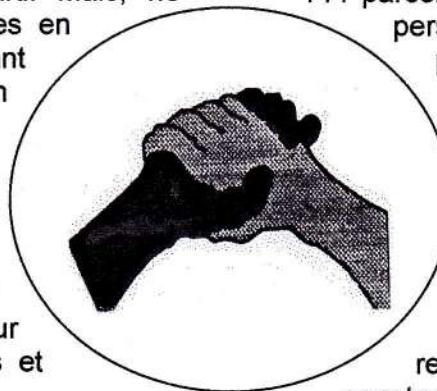
UN CH' TI AU NICARAGUA

Les voyages lointains font toujours rêver ceux qui ne veulent pas s'enfoncer dans des habitudes ronflantes et veulent s'enivrer du parfum d'aventure qu'ils dégagent. Incontestablement, c'est dans une telle disposition d'esprit que je suis parti au Nicaragua, pays peu touristique, pauvre, entouré du souvenir de la révolution sandiniste et de la guerre civile des années 80. Ce fut donc pour un temps court (trois semaines, le temps des vacances) que je suis parti. Mais, ne voulant pas passer mes vacances en simple touriste et me reconnaissant dans les valeurs de l'association "France / Amérique latine" (solidarité, amitié, découverte...), je choisis de me rapprocher de cette organisation qui avait décidé d'envoyer là-bas des volontaires travailler sur un projet social. Unique moyen pour réellement s'imprégner d'un pays et de ses habitants !

Sous le soleil... la misère !

Le projet n'était pas clairement défini avant le départ. Nous savions qu'on se rendait à Tisma (petite municipalité rurale au sud de Managua, la capitale), que notre contact était le maire, que bon nombre des besoins collectifs n'étaient pas satisfaits. Rien de plus ! A l'aéroport de Managua, des représentants de l'association nous accueillirent. Difficile d'imaginer ville plus laide que Managua. Elle ne ressemble à rien. L'habitat est misérable, dispersé, mêlé à des commerces (populaires ou un peu plus modernes et américanisés). L'allure d'ensemble est celle d'une banlieue, certes très latino-américaine par le style, mais très pauvre. Impossible de repérer le centre-ville ; peu de sites ou de monuments à visiter... Aussi n'a-t-on aucune envie de s'attarder dans cette ville et, dès le lendemain, nous sommes partis pour Tisma.

Le choc est complet : pas de route goudronnée pour y accéder et dans la bourgade, seule la rue principale l'est (sinon, il n'existe que des routes de terre). Durant certaines périodes de la saison des pluies, Tisma se trouve de ce fait totalement coupée du reste du pays. Les porcs, les volailles, parfois les chevaux ou même les bovins se promènent librement. L'habitat, en dehors du centre-ville, se compose essentiellement de cabanes, de bidonvilles ou carrément de huttes. La maison où nous logions, située en centre-ville, était certes en dur, mais ressemblait plus à un garage ou à une



grange qu'à un logement standard de chez nous. Les moyens pour se laver étaient très rudimentaires : un seau et un coin isolé pour être à l'abri des regards. Le logement est, il est vrai, le problème le plus crucial pour cette commune de 20 000 habitants qui vit surtout de l'élevage et de la culture du maïs, du sorgho et de la canne à sucre.

Un chantier solidaire

Quand nous sommes arrivés, la municipalité avait décidé de partager un terrain communal en 144 parcelles pour reloger des familles (750 personnes) qui jusqu'alors vivaient à plusieurs dans un espace plus réduit qu'un studio. Malheureusement, le budget de la ville n'atteignant pas 200 000 francs par an, l'équipement en eau potable et en latrines est difficile. Aussi, après discussion avec les autorités municipales et les habitants du quartier, le projet retenu dans l'immédiat fut la construction de latrines (l'adduction d'eau, nécessitant une préparation technique plus importante, est reportée à plus tard).

Les travaux se sont effectués sous la responsabilité d'un ingénieur municipal. Cependant, l'outillage rudimentaire et insuffisant, ainsi que notre inexpérience en maçonnerie, a rapidement mis au chômage technique notre groupe de volontaires et nous a poussés à repeindre les écoles mal entretenues des hameaux voisins.

Des vacances différentes

Expérience riche que de vivre et de travailler avec les gens d'un quartier pour améliorer leurs conditions de vie et tisser des liens d'amitié ; loin du tourisme des tours-opérateurs et de la superficialité des circuits qui sélectionnent et ne montrent que des monuments morts ou des paysages inertes et, par conséquent, ignorent ce qui fait la vie d'un pays, c'est à dire sa population (sauf à la présenter sous le jour d'un folklore à consommer). Pas question dans ce type de voyage de vivre séparés des gens, en étrangers imposant leurs habitudes, des habitudes de gens qui consomment et gaspillent l'énergie, l'eau et parfois l'alimentation du pays (alors que les besoins élémentaires des autochtones ne sont pas satisfaits). Au contraire, la reconnaissance des difficultés du pays, la volonté de tisser des liens et de s'adapter aux conditions de vie locales permettent de partager une expérience commune qui ne transforme pas les autochtones en larbins et qui ne fait pas des

étrangers, des parasites ou des "vaches à lait" dont on peut abuser.

Et puis ce genre de séjour reste des vacances dans la mesure où le rythme de travail n'est pas trépidant et qu'il laisse suffisamment de temps pour visiter le pays et découvrir divers paysages : villes de province au style colonial (avec maisons basses et colorées), petites montagnes volcaniques, lac du Nicaragua, côte Pacifique... Par ailleurs, on bénéficie d'une autonomie tant collective qu'individuelle qui permet concrètement d'expérimenter des formes de travail sans autoritarisme, sans obsession du rendement, sans la perte de sens, propre au travail capitaliste. La motivation et le volontariat se substituent à la coercition, l'égalité des membres à la tyrannie des chefs. Quel meilleur moyen pour apprendre à maîtriser son travail, aussi bien pour la nature des tâches à effectuer que pour le rythme de travail qu'on se donne. Avis donc aux amateurs pour participer, financièrement ou comme volontaire, à ce type d'expérience ! ■

David (CNT - Lille)

ENTR'AIDE AU QUOTIDIEN

J'ai connu Serge alors qu'il faisait la "manche" et je l'ai rencontré assez souvent quand j'allais au bureau de poste. Nous discutions bien des fois... jusqu'à un certain jour où il a disparu ! Peu de temps après, je l'ai retrouvé complètement changé et même apparemment heureux. Content moi-même de voir cette situation qui tenait au miracle, je lui en demandais la raison. Il avait trouvé un logement ! Finie la galère dans laquelle il se trouvait depuis 6 ans !!

Malheureusement pour lui - ayant laissé des dettes (?) dans des structures hospitalières ignorantes de ses droits (1) - son nouveau logement l'avait fait repérer. Il s'était mis sans le savoir dans l'œil d'un nouveau cyclone !

Les factures sont arrivées sans se faire annoncer autrement que par une opposition sur son compte-épargne (compte faisant office de compte courant pour les sans logis), "la Poste" bloquant automatiquement les retraits (merci les machines qui neutralisent les sentiments !). Dans le même temps, Serge étant en stage d'insertion, son RMI s'est arrêté et le versement de son salaire a été différé d'un mois. L'affaire avait commencé début juin devant un distributeur de billets ; elle fut suivie d'un avis du centre financier de "La Poste" signifiant l'autorisation de saisie et le prélèvement des frais...

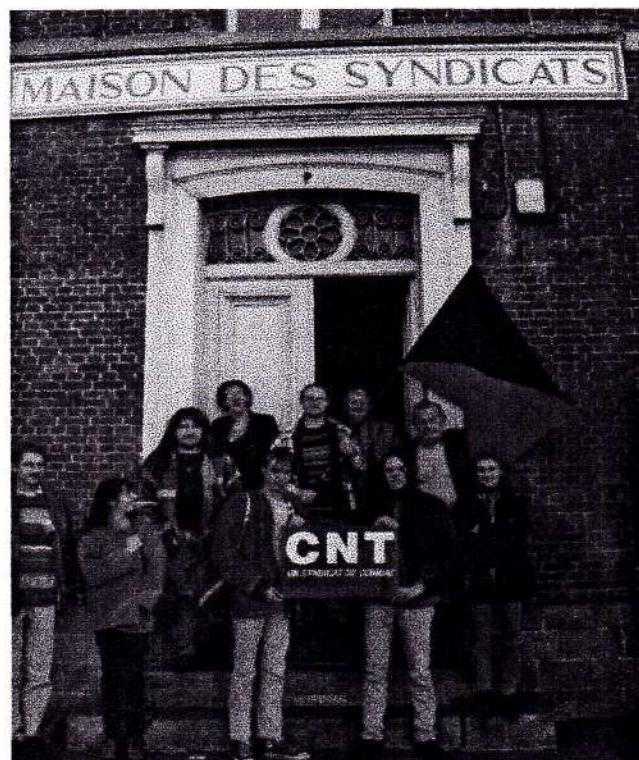
Aujourd'hui, suite aux visites effectuées dans différents organismes, Serge attend la décision du Conseil Général du Pas-de-Calais dont les services sociaux semblent favorables à un secours de 1 000 F et à la prise en charge des factures (2). Bref, l'affaire devrait se terminer (?) cette semaine par le remboursement des sommes indûment saisies.

En attendant, Serge a du "assurer" ! "Assurer" par différents moyens dont certains bien connus de lui et qu'il pensait ne plus avoir à utiliser !! Quant à moi, il a fallu que je le "surveille" et que je lui soutienne le moral. Pour conclure, je dois dire que partout où j'ai accompagné Serge, j'ai constaté un bon accueil et reçu une aide administrative efficace... jusqu'aux flics et aux pompiers (3) !! ■

Jean-Paul, retraité (CNT - Béthune)

Notes :

1. Hospitalisé en 94 et 95 après une tentative de suicide, serge était inscrit à la Sécurité Sociale... ce que semblait ignorer le CHU de Lens et la clinique spécialisée de Liévin dans laquelle il a été transféré ensuite !
2. 4 513 F pour la première hospitalisation de 18 jours et 8 271 F pour la seconde (31 jours).
3. Serge n'étant pas venu à un rendez-vous de travail, et moi n'ayant pas réussi personnellement à le joindre au téléphone, les pompiers - sur mes indications - ont mis la grande échelle... et ont été soulagés comme moi de ne rien trouver d'anormal !



Quelques camarades de Béthune devant leur local...

EN BREF

SOUTIEN FINANCIER

Régine L. (Paris), 30 F - Christian L. (Paris), 30 F - Laurent B. (V. d'Ascq), 80 F.

Liste arrêtée au 21 / 09 / 99 ; la souscription pour le bulletin régional continue. Merci d'avance pour votre aide !

Chèques ou virements à l'ordre de l'union régionale CNT - AIT, Lille CCP 11 232 47 R.

PROCHAIN NUMERO

Le n° 5 de ce bulletin sera publié début janvier. Envoyez-nous vos articles, vos infos et vos communiqués avant le 11 décembre (dernier délai).

COURRIER DES LECTEURS

Quelques jours après la parution du BR n° 3, nous avons reçu une lettre de Roland L. (Lambersart) à propos des élections européennes : " Si l'on se réfère aux résultats électoraux - écrit ce camarade - si l'on prend en compte les indications de l'INSEE (51 260 000 électeurs potentiels) et si l'on ramène par simplification le nombre de ces électeurs potentiels à 51 millions et celui des suffrages exprimés à 17 millions... on obtient un quotient de 0, 33 %. Ceci revient à réduire au 1 / 3 les résultats obtenus et donne dans un ordre décroissant : 7, 29 % pour le PS, 3, 27 % pour les Verts et 2, 27 % pour le PC (pour ne citer que ces quelques listes)... ". Ces chiffres relativisent une fois de plus la légitimité démocratique du système politique actuel !

ERRATUM - B.R. n° 3

Voyage en prud'hommie (page 2) :

Dans la 3^{ème} phrase, il fallait lire : " la CNT a toujours combattu et boycotté toute forme de paritarisme et de cogestion avec le patronat ". Dans la dernière, il fallait lire "enfants prodiges" et non "enfants prodiges" !

Marche contre le chômage (page 9) :

Dans la dernière phrase, il s'agissait bien sûr de "montrer" et non de "monter".

Le claviste

CINEMA

La sortie en salle de "Charbons ardents" (le film de Jean-Michel Carré consacré à une mine autogérée du Pays de Galles) est repoussée au mois de janvier. L'avant-première est prévue à Villeneuve d'Ascq (et à Béthune peu après) en présence du réalisateur et de plusieurs mineurs gallois. A propos de ce film, voir également la note de lecture page 5...

PRUD'HOMMES

Le droit de la CNT - Béthune de défendre ses adhérents devant une instance comme les prud'hommes a finalement été respecté par le tribunal prud'homal qui, depuis quelques temps, lui cherchait des poux sur la tête (cf. BR n° 3). Des camarades, spoliés par leur patron, ont pu ainsi - avec l'aide de la CNT - faire aboutir leur plainte et récupérer leur dû. Après l'attribution d'un local municipal à la "Maison des syndicats", après la réquisition des richesses organisée au supermarché "Champion" (cf. BR n° 2)... il s'agit là d'une nouvelle victoire pour la CNT - Béthune !

EDUCATION

Le syndicat CNT - Education du Nord a publié un bulletin de quatre pages à l'occasion de la rentrée scolaire. Au sommaire : le développement de la précarité dans l'Education Nationale, un bilan des activités menées avant les congés d'été au sein d'un collectif unitaire (syndiqués / non-syndiqués, enseignants / non-enseignants), une affichette sur les droits des emplois-jeunes... Ce bulletin est disponible gratuitement sur simple demande.

D'autre part, le "collectif de l'éducation contre la précarité" (Lille et environs) reprend ses AG tous les lundis à 18 h 30. Contacter le BR pour connaître le lieu exact...

FETE DE LA C.N.T.

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'union locale CNT de la métropole lilloise organise une fête samedi 9 octobre au centre social de Lille-Fives, 95 rue du Long Pot : rencontres-débats de 14 h 30 à 19 h avec Jean-Marie Honoret (cf. article page 18) ainsi que des camarades de Bruxelles et de toute la région, repas de 19 à 22 h, animation musicale (avec plusieurs musiciens du groupe Nordfolk) vers 22 h. Pour tout renseignement, contactez nous rue Broca !

ONT PARTICIPE A CE NUMERO...

Le BR est réalisé exclusivement par des bénévoles. Rédaction (par ordre alphabétique) : David H., Eric D., François G., François-Henri M., Jean D., Jean-Michel V., Jean-Paul L., Joao G. - Mise en page, inter-titres et reproduction : Eric D. - Expédition : union locale CNT de la métropole lilloise. A vos plumes pour le prochain numéro et merci à Babouse pour ses dessins !



A TRAVERS LA PRESSE CENETISTE...

* "Les temps maudits", trimestriel confédéral (100 pages - 30 F)

Au sommaire des derniers numéros : n° 5 (Les femmes dans le monde du travail, Le syndicalisme italien dit "alternatif", A propos du fascisme, Littérature prolétarienne, Cornélissen - syndicaliste hollandais), n° 4 (Le défunt travail et le travail des fins, Eduquer pour émanciper, 150 ans de "manifeste communiste", Le syndicalisme européen dans l'impasse), n° 3 (Travail et pratique anarcho-syndicaliste, Le mirage de la course à l'emploi, Propos sur l'éduc'action libertaire), n° 2 (Crise du travail ou crise du capital, Comment parler du travail des femmes, Le syndicalisme de base en Italie), n° 1 (Des luttes de décembre 95 à la situation actuelle, L'opposition CFDT, Le paysage syndical enseignant, Une internationale zapatiste ?).

* "Coup de griffe", bulletin de la coordination des sections universitaires (12 pages - 5 F)

Au sommaire du dernier numéro : A Jussieu comme partout... des locaux sains pour tous, Blocage des conseils d'administration à Rennes, Ce qu'il faut savoir quand on manifeste contre l'extrême-droite, Le secteur de la Recherche dans la tourmente économique, La branche "jeunes" de la CGT espagnole...

* "Le combat syndicaliste", mensuel confédéral (24 pages - 10 F)

Au sommaire du n° de septembre : Bougez avec "La Poste", Une infirmière morte au travail, Intermittence et secteur du spectacle, La 2^e loi sur les 35 heures, Infos internationales, Notes de lecture...

D'autre part, de nombreux syndicats de la CNT publient eux-mêmes leur propre bulletin. Exemples : *Le Travailleur du Bâtiment, Voie Libre, Classes en lutte, Le combat Syndicaliste dans les PTT, etc.*



QUI SOMMES-NOUS ?

Un syndicat... Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel... Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier... Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts... Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social... Parce qu'elle offre une structure (solide et qui a fait ses preuves) sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société...

De combat ! Parce que les syndicats réformistes sont englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes... Parce que l'Etat et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles... Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme... Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott, etc.)... Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation...

Autogestionnaire ! Parce que les permanents syndicaux génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations... Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes... Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat... Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme... Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.)...

Et solidaire ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles et inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens, des étudiants, etc. sont aussi les nôtres... Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux... ■

Ces publications sont en vente à la
"Maison des syndicats CNT-AIT"

1 rue Broca, 59800 Lille
par correspondance
ou aux heures de permanence
(mardi de 19 à 22 h - mercredi
et samedi de 15 à 18 h).

POUR TOUT CONTACT :

Pour la métropole lilloise, on peut écrire à la
"Maison des syndicats CNT - AIT", 1 rue Broca,
59 800 Lille. Tél/fax : 03 20 56 96 10.

En ce qui concerne Béthune et environs, contacter
l'union locale des syndicats CNT - AIT, 558 rue
de Lille, 62 400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69 -
Fax : 03 21 64 21 44.

Pour le boulonnais, écrire à : CNT, BP 321, 62 205
Boulogne / Mer Cedex.

Pour les autres villes (Cambrai, Dunkerque etc.), contacter le siège de l'union régionale CNT, 1 rue
Broca, 59 800 Lille. Tél/fax : 03 20 56 96 10.

S'UNIR POUR RESISTER



- Je désire recevoir gratuitement pendant 3 mois le « Combat Syndicaliste », mensuel confédéral de la CNT.
- Je désire recevoir une documentation gratuite sur la CNT.
- Je désire diffuser des tracts autour de moi.
- Je désire rencontrer un militant du syndicat.
- Je désire rejoindre la CNT.



Ce bulletin ne vivra que grâce à vous ! Abonnez-vous (20 F pour 4 numéros) !

NON A LA REPRESSION !

Jean-Marie Honoret, animateur du mouvement "AC !" et fondateur de l'ADEPA (association des demandeurs d'emploi et précaires de l'Audomarois) - ainsi que deux de ses camarades - sont cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de St Omer le mardi 19 octobre 1999 pour " menaces et intimidations à l'encontre d'un officier ministériel ".

Leur "crime" ? S'être opposés à l'action d'un huissier de justice qui venait opérer une saisie dans une famille coupable de ne pas avoir réglé sa redevance télé d'un montant de... 590 francs ! Il leur est plus précisément reproché d'avoir proféré des menaces à l'encontre de l'huissier et d'avoir brisé les vitres des véhicules utilisés par le commissaire-priseur et le serrurier à son service. Bien évidemment, Jean-Marie et ses amis récusent les accusations de

menaces. Quant aux dégâts sur les voitures, nous pensons - comme nos camarades de l'ADEPA - qu'il " est préférable de briser des vitres plutôt que des vies humaines ".

Sous le coup d'une mise à l'épreuve de 4 ans, Jean-Marie Honoret - qui s'était illustré en décembre 97 au plus fort de la lutte des chômeurs d'Arras - risque une longue peine d'emprisonnement. De la prison pour avoir défendu des individus victimes de la misère face à un huissier sans scrupules et hermétique au dialogue ! ■

Union Régionale CNT - AIT
Nord - Pas de Calais

SOUTIEN - MODE D'EMPLOI

Afin d'assister au procès, un transport partira de Lille le 19 octobre vers midi. Téléphonez à AC pour plus de renseignements (03.20.52.56.42).

En attendant, une pétition est disponible par correspondance, ou auprès des membres du comité de soutien, ou lors de nos permanences...



Assis de gauche à droite : Lionel Huchin, Philippe Théret et Jean-Marie Honoret (ADEPA). Debout à droite : Michel Vuaillet (CNT - Béthune).

CNT - AIT bulletin régional

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT,
AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

Réception des articles, courrier des lecteurs et mise en page :
Union locale CNT de la métropole lilloise, 1 rue Broca, 59 800 Lille.
Téléphone et fax : 03 20 56 96 10. Les articles signés et les interviews n'engagent que leurs auteurs.

Abonnements, dons et achats au numéro :

Union régionale CNT du Nord / Pas de Calais, 1 rue Broca, 59 800 Lille.
Abonnement annuel : 20 F pour quatre numéros (chèques à l'ordre de l'union régionale CNT - AIT). Abonnement de soutien : à vot' bon cœur !
Achat au numéro : envoyer un timbre ou passer aux permanences...